

CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE aux stades 12-53 (feuilles étalées - inflorescences visibles) : Typhlodromes, Araignées rouges, Acariose, Thrips, ...

(d'après les fiches techniques Viticulture d'Agridea et le Guide Viti d'Agroscope)

Méthode de contrôle	Organismes recherchés	Seuil de tolérance	Stratégie
<ul style="list-style-type: none"> Prélever 50 feuilles réparties dans toute la parcelle, à raison de 1 par cep, la 2^e depuis la base de la pousse. Observer à la loupe la face inférieure des feuilles. Noter le nombre de feuilles occupées par un ou plusieurs organismes ci-contre. 	Araignée rouge	50 à 60% de feuilles occupées par l'araignée rouge.	Pas d'intervention chimique tant que le taux d'occupation des feuilles par des typhlodromes est supérieur ou égal à celui de l'araignée rouge. En cas de nécessité, utiliser des acaricides neutres (N) à moyennement toxiques (M) pour les typhlodromes ! (c.f. Index phytosanitaire Agroscope)
	Thrips	80% de feuilles occupées.	Le seuil de 80% de feuilles occupées n'étant pratiquement jamais dépassé dans notre région, une intervention chimique n'est que très rarement justifiée.
	Typhlodromes Autres auxiliaires (coccinelles, Chrysope, anistidés,...)		Si les populations de typhlodromes sont basses (ce qui s'observe fréquemment dans les jeunes vignes) : <ul style="list-style-type: none"> implanter des typhlodromes en y apportant des pousses prélevées dans des parcelles à forte population ; à chaque traitement, utiliser uniquement des produits neutres (N) pour les typhlodromes.
<ul style="list-style-type: none"> Observation visuelle d'éventuels dégâts d'acariose en même temps que le prélèvement des feuilles 	Acariose	Pas de seuil utilisable. Contrôler attentivement les jeunes vignes et les parcelles atteintes l'année dernière.	Ne traiter que les vignes bloquées. On utilisera alors un acaricide spécifique (c.f. Index phytosanitaire Agroscope). En cas d'attaques légères, ébourgeonner rapidement et délimiter les secteurs atteints en prévision d'un traitement au débourrement l'année suivante.

Stratégie de lutte contre les principales maladies

Les intervalles entre les traitements doivent être adaptés à la croissance de la vigne (resserrer les traitements en période de forte croissance), aux conditions climatiques (les produits sont lessivés par des précipitations abondantes), à la sensibilité de la vigne et au type de fongicide utilisé (contact, pénétrant ou systémique). La grande majorité des fongicides sont essentiellement préventifs et doivent donc être appliqués avant les infections !

Ne pas dépasser 12 à 14 jours d'intervalle entre deux traitements lors de forte croissance de la vigne et en période de grande sensibilité, soit jusqu'à la fermeture de la grappe.

Rappel : pour l'obtention du Certificat Vitisswiss, seul les fongicides neutres pour les typhlodromes (N) sont autorisés, ainsi que le soufre poudrage, utilisable contre l'oïdium en curatif.

OÏDIUM

Dans les parcelles « à risque », débiter les traitements dès 5-6 feuilles étalées (pousses d'environ 30 cm). Là où la pression est moins importante, le début de la lutte peut être différé au stade 53-55 (10 feuilles étalées, pousses d'environ 60 – 80 cm).

MILDIU

La lutte débutera en même temps que la lutte contre l'oïdium ou au plus tard avant la première infection secondaire (www.agrometeo.ch).

ROUGEOT

La lutte contre cette maladie ne se justifie que dans les rares secteurs où des symptômes ont été observés l'année dernière. Dans ces zones, on choisira un produit efficace contre le rougeot lors du 1^{er} traitement.

Liens internet :

Ensemble des résultats de contrôles

www.vitival.ch > Contrôles de saison

Liste des produits de traitement

www.agrometeo.ch > Viticulture > Documents > Index phytosanitaire Agroscope

Communiqués phytos

www.vs.ch/agriculture ou sur abonnement (027 606 76 20)

Informations mildiou

www.agrometeo.ch

